



Arrêté relatif à la validation du comité de l'assemblée villageoise de Gorgier – Chez-le-Bart

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,
Vu le règlement général de commune (RGC) du 11 décembre 2017,
Vu le rapport du Conseil communal du 3 octobre 2018,


arrête :


Article premier : Selon l'art. 2 du règlement général de commune, du 11 décembre 2017, le Conseil général valide la nomination du comité de l'assemblée villageoise de Gorgier-Chez-le-Bart

Article 2 : Ce comité est constitué des personnes mentionnées sur la liste ci-après, avec désignation de leur fonction.

FONCTION	NOM ET PRENOM	ADRESSE	
Président	PRINCIPI Daniel	Rue de la Foulaz 18	2025 Chez-le-Bart
Vice-présidente	BRUNNER Sonja	Rue des Cerisiers 20	2023 Gorgier
Secrétaire	SCHMUTZ Micaël	Rue de la Cour 11	2023 Gorgier
Caissier	ROTH Sylvain	Rue du Centre 5	2023 Gorgier
Membres	BACHMANN Manuela	Rue des Pinsons 8	2023 Gorgier
	MICHEL Jean-Claude	Route de l'Etoile 4	2023 Gorgier

Article 3 : Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

Au nom du Conseil général
La présidente,
Nicole Vauthier


Le secrétaire,
Alain Perret


Bevaix, le 22 octobre 2018